



Salamandre

LE MAGAZINE QUI TRAITE DE VOS DÉCHETS & DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Rien ne se perd, tout se réemploie



Actualités

Le circuit de visite et sa dimension pédagogique



Focus

La salle de quart : le « cerveau » de l'Unité



Portrait

Rencontre avec l'animatrice régionale de Visitez Nos Entreprises



Europe

Réemploi : une impulsion européenne



04 Actnalités

Le circuit de visite reconnu pour sa dimension pédagogique

Cette année, le circuit a obtenu le renouvellement de l'agrément de l'Inspection Académique du Maine-et-Loire pour l'accueil du public scolaire (CE2 et cycle 3).



06 Focus

La salle de quart : le « cerveau » de l'UVE Salamandre

La salle de quart a pour objectif de répondre aux besoins de hautes performances énergétiques et de garanties environnementales fortes.



07 Dossier

Le réemploi pour une économie plus durable

En donnant une seconde vie aux objets, on contribue à la préservation de l'environnement et on stimule une économie sociale et solidaire.



10 Le point sur

Les résultats du plan de suivi de l'environnement



11 Portrait

Anne-Marie Vallée de l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire

Le SIVERT adhère à l'association qui a pour but de promouvoir les entreprises ligériennes ouvertes au public et de les accompagner dans une démarche qualité.



12 Europe

Réemploi : une impulsion européenne !

En Europe, les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie sociale et solidaire constituent une impulsion décisive en la matière.



14 Eco-juniors

« Jeux » réemploie !

Des vêtements trop grands, des jeux que tu n'utilises plus... tu peux leur donner une seconde vie en réduisant ainsi le volume de tes déchets.



16 Votre service de collecte

L'édito de votre syndicat de collecte





Nous sommes aujourd'hui plus de 6 milliards d'êtres humains à vivre sur Terre. Chaque jour, que ce soit pour manger, se chauffer, se vêtir, voyager... nous consommons des biens. Ces biens proviennent de la transformation de ressources naturelles (eau, minerai, bois...) qui ne sont pas inépuisables.

Lorsqu'un bien ne nous semble plus utile, notre premier réflexe est encore trop souvent de le jeter. Dans un contexte de surconsommation et de raréfaction des ressources, il convient d'abord de maîtriser nos achats, en choisissant des objets plus solides, réparables, donc avec une plus longue durée de vie, mais également d'agir au moment de leurs fins de vie en se posant les bonnes questions : cet objet peut-il servir à d'autres ? Peut-il être réparé ?...

Le réemploi est une solution pour donner une seconde vie aux objets. Participant directement au développement durable, il offre des avantages tant en matière d'intégration sociale que de dynamisme économique ou environnemental. Tel est l'objet de ce dossier : engager le citoyen à réfléchir au moment où il est tenté de jeter un bien et, le cas échéant, le guider vers les structures, notamment de l'économie sociale et solidaire, qui offrent des réponses à cette nouvelle approche de la consommation.

Au niveau local, pratiquer le réemploi nécessite des changements d'habitudes qui ne pourront se faire que par un engagement personnel de chacun, sous l'impulsion des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des collectivités, et dans une logique d'économie circulaire.

Au niveau européen, les mesures gouvernementales et l'implication des acteurs du réemploi vont dans le

sens d'une prise de conscience des problématiques environnementales, économiques et sociales. Ils préfigurent d'importants changements à tous les niveaux (particuliers, entreprises...).

Par ailleurs dans cette édition, **un focus** vous est proposé sur la salle de quart de l'Unité. Grâce à un système de contrôle commande automatisé, les opérateurs présents 24h/24h conduisent l'ensemble des équipements : gestion en temps réel des outils, optimisation des paramètres de la valorisation énergétique et suivi permanent de la qualité des émissions.

Le portrait de cette édition est consacré à Anne-Marie Vallée qui anime le réseau Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire. L'association concourt au développement de la filière du tourisme de découverte économique de la région. Elle accompagne ainsi le SIVERT de l'Est Anjou dans son ouverture au public.

Enfin dans ce numéro, vous trouverez toute **l'actualité du SIVERT** : le renouvellement de l'agrément de l'Inspection Académique pour l'accueil des scolaires sur le circuit de visite, les visites à l'UVE Salamandre et les derniers résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place autour de l'UVE. Vous pouvez également suivre au quotidien les résultats des émissions de l'Unité sur le site internet du SIVERT.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro. Excellente période estivale !

Patrice de FOUCAUD
Président du SIVERT de l'Est Anjou



L'actu locale et nationale des déchets et de l'énergie

Le circuit de visite reconnu pour sa dimension pédagogique

Ouvert à tous, le circuit de l'UVE Salamandre a accueilli 2 540 visiteurs durant l'année scolaire 2015-2016, dont 75 % étaient des scolaires, de l'élève de primaire à l'étudiant universitaire.

Très apprécié pour sa dimension pédagogique, il peut alors s'inscrire dans le cadre d'un projet abordé à l'école. Permettant d'appréhender les mutations du monde social, économique et environnemental, il témoigne aux élèves l'importance des problématiques de la préservation des ressources naturelles, de la gestion des déchets et de la maîtrise des énergies. La visite peut également constituer le prolongement d'animations scolaires organisées par les syndicats de collecte.

89 % des scolaires sont des élèves de CE2 et de cycle 3 (CM et 6^{ème}). Cette année, le circuit a obtenu le renouvellement de l'agrément de l'Inspection Académique du Maine-et-Loire pour l'accueil de ce public scolaire. À l'issue d'une visite d'inspection, le conseiller pédagogique de circonscription a reconnu une volonté de faire évoluer les visites pour s'adapter à ce public spécifique ainsi que des documents et des supports adaptés.

En effet, le SIVERT a conçu des outils pédagogiques pour permettre un meilleur accompagnement des projets éducatifs des enseignants et des établissements scolaires :

- Le dossier pédagogique a pour objectif de permettre aux enseignants de préparer leur visite (fiches préparatoires), de questionner les élèves pendant la visite (un questionnaire commun et une découverte thématique du circuit) puis de poursuivre en classe la sensibilisation et la formation des enfants (un bilan et une restitution à faire par les élèves).
- Chacun des élèves repart avec le livret des 49 gestes pour le développement durable, conçu comme un véritable outil de prolongement de la visite qui engage à faire le bon geste au quotidien pour la planète.

À noter, la pédagogie et la qualité de la visite à Salamandre sont aussi reconnues par la marque Qualité Tourisme™. Le circuit de visite est également crédité de la mention « scolaire ». Un audit aura lieu en 2017 afin de renouveler cette reconnaissance qualité.

ENVIE DE DÉCOUVRIR L'UNITÉ SALAMANDRE ?



Chaque visiteur repart avec le livret des 49 gestes pour le développement durable.

Inscrivez-vous dès maintenant aux visites programmées :

- samedi 7 octobre de 10h à 12h30
- samedi 18 novembre de 14h30 à 17h

La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures.

Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24, via www.sivert.fr ou sivert.est.anjou@wanadoo.fr
Nombre de places limité.

Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.



Les Pays de la Loire, 2^{ème} région où l'on trie le plus

Grâce aux actions de sensibilisation menées par les collectivités, la région des Pays de la Loire est la deuxième région française où l'on trie le plus avec 61,5 kg de déchets ménagers triés par habitant en 2015, une performance nettement supérieure à la moyenne nationale de 46,5 kg. (Source : Eco Emballages). Un résultat, toujours en hausse (+0,7 % par rapport à 2014), qui se décompose comme suit : 4,5 kg par habitant d'emballages en plastique, 12,9 kg par habitant d'emballages en carton, 2,4 kg par habitant d'emballages en métal et 41,7 kg par habitant d'emballages en verre.

Pour améliorer encore ces performances et simplifier le geste de tri, 17 collectivités de la région sont engagées dans un projet d'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le SICTOM Loir et Sarthe et le SMITOM Sud Saumurois ont étendu leurs consignes de tri. Les sacs, sachets et films plastiques légers peuvent désormais être déposés avec les emballages recyclables.



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

**C'EST DÉCIDÉ :
JE RÉDUIS
MES DÉCHETS !**

Tout le programme sur www.serd.ademe.fr

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Du 18 au 26 novembre 2017, associations, entreprises, administrations, scolaires, grand public... se mobilisent à travers toute l'Europe pour réduire leurs déchets. Tout le monde peut agir !

Retrouvez le programme sur www.serd.ademe.fr

La Région lance une concertation sur le plan régional des déchets



© Région des Pays-de-la-Loire - PB - Fourny

En mars 2017, a eu lieu le lancement officiel de la concertation pour l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), aux côtés de plus de 230 acteurs du territoire. Jean-Michel Buf, conseiller régional délégué au PRPGD, a rappelé l'ambition de faire des Pays de la Loire « un territoire leader en termes de gestion des déchets, d'économie circulaire et plus globalement de transition énergétique ». La Loi NOTRe d'août 2015 a en effet confié à la Région, la responsabilité d'élaborer un PRPGD qui inclut un plan régional sur l'économie circulaire.

Le travail d'élaboration et de concertation avec l'ensemble des acteurs de la région se déroule jusqu'en septembre 2017 sous forme de groupes de travail. L'année 2018 sera consacrée aux étapes d'avis des collectivités, de l'autorité environnementale et de l'enquête publique. Le Plan sera finalisé et intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en juin 2019.



LA SALLE DE QUART : le « cerveau » de l'UVE Salamandre

Focus

La salle de quart est le centre névralgique de l'Unité avec pour objectif de répondre aux besoins de hautes performances énergétiques et de garanties environnementales fortes. L'UVE Salamandre fonctionne 24h/24. Son activité est contrôlée en permanence dans cette salle de commande par un gros ordinateur que l'on appelle Système Numérique de Contrôle Commande (SNCC). Cet outil centralise toutes les informations qui vont permettre, la surveillance, en temps réel, du bon fonctionnement des équipements, l'optimisation des paramètres de conduite et le contrôle continu de la qualité des rejets.

La conduite de l'usine

Pour optimiser le fonctionnement du process et limiter les dysfonctionnements majeurs qui pourraient engendrer des conséquences environnementales ou économiques, la surveillance du bon fonctionnement des équipements est primordiale au quotidien.

À l'UVE Salamandre, le contrôle est en grande partie automatisé. Le Système Numérique de Contrôle Commande permet en temps réel la surveillance de tous les paramètres de fonctionnement, la conduite à distance des équipements et la gestion des régulations et des sécurités. Beaucoup d'organes sont doublés afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement de l'Unité en cas de défaillance de l'un des systèmes.

Une concentration de compétences

La journée 7 personnes sont présentes et la nuit seul le chef de quart et son adjoint veillent sur l'UVE. Le personnel d'exploitation du délégataire travaille en équipe et a la responsabilité du bon fonctionnement de l'Unité et de l'amélioration des résultats de façon continue.

Dans l'usine, 1500 capteurs alimentent le système en information pour assurer la conduite de l'installation. Mais à tout moment dans

la salle de quart, le chef de quart peut prendre le contrôle manuel de l'installation : il peut agir sur différents paramètres permettant de modifier le fonctionnement (consigne du débit vapeur, vitesse des alimentateurs, augmentation du rendement du traitement des fumées), toujours avec pour objectif d'optimiser le fonctionnement, soit pour améliorer la production d'électricité, soit pour diminuer les rejets atmosphériques ou encore pour protéger l'outil industriel.

Pour se faire, la salle de commande est équipée de moniteurs permettant de contrôler le fonctionnement du process grâce à un système informatique dédié. La supervision permet le pilotage de l'Unité, de la régulation du four jusqu'au traitement des fumées. L'opérateur dispose de plusieurs écrans d'ordinateurs lui permettant de suivre simultanément différents paramètres ou organes de l'Unité (synoptiques, courbes, historiques, alarmes).

Le respect des normes environnementales

Sur la supervision, l'opérateur dispose également de toutes les informations d'analyses en continu des rejets atmosphériques afin qu'il puisse agir pour assurer le bon fonctionnement de l'installation. Le PC DREAL centralise toutes les données sur les émissions atmosphériques, il est à disposition de l'inspecteur des installations classées. L'ensemble des informations est aussi mis en ligne à J+1 sur le site internet du SIVERT www.sivert.fr.



Le chef de quart aux commandes

© JP Houdry



Le réemploi pour une économie plus durable

Aujourd'hui selon l'ADEME, un français produit en moyenne 590 kg de Déchets Ménagers Assimilés. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans ! Si le traitement (recyclage, valorisation...) des déchets est un enjeu majeur, il n'en demeure pas moins que le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas. Le réemploi est une solution : en donnant une seconde vie aux objets, on contribue à la préservation de l'environnement. Outre cette considération indéniable, le réemploi permet aussi de stimuler un secteur économique et solidaire, en témoigne les nombreuses initiatives qui émergent sur le territoire. Comment cette démarche participe pleinement au développement durable ?

Un nouveau mode de consommation éco-responsable

Le réemploi est l'opération par laquelle un objet est donné ou vendu par son propriétaire à un tiers qui lui donnera une seconde vie. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet. Il est utilisé de nouveau pour un usage identique pour lequel il avait été conçu et reste donc dans le circuit de consommation.

LE CERCLE VERTUEUX DE L'ACHAT ET DU RÉEMPLOI

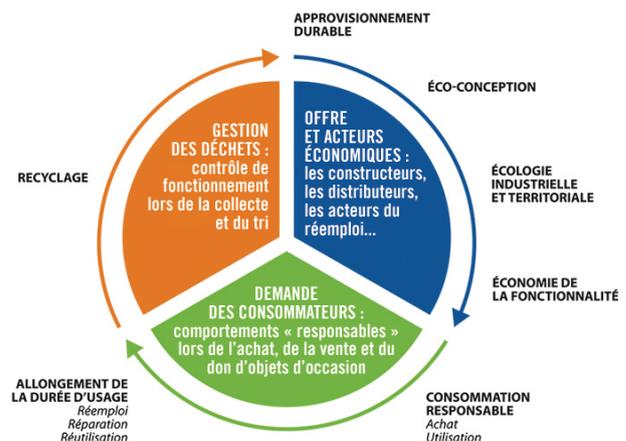
La loi française distingue le réemploi de la réutilisation qui est un mode de traitement : les produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Avec le réemploi, le citoyen-consommateur prend sa part de responsabilité en agissant pour lui-même et pour la société. Avant de se débarrasser d'un objet, du fait qu'il ne fonctionne plus, que l'on n'en trouve plus l'utilité..., il faut se poser une série de questions qui font appel au bon sens : Cet objet est-il réparable ? Possède-t-il toujours une valeur marchande ? Cet article ne sert plus mais peut-il être utile à quelqu'un d'autre ?

Cercle vertueux de l'achat et du réemploi



Les composantes de l'économie circulaire



Source : ADEME

UNE ÉCONOMIE LINÉAIRE QUI S'ÉPUISE

Le réemploi est l'un des piliers de l'économie circulaire dans un contexte où l'économie linéaire "extraire, produire, consommer, jeter" n'est pas pérenne. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (JO du 18 août 2015) a renforcé la priorité donnée à la prévention puis au recyclage, dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire.

Il s'agit de faire en sorte que tous les produits que nous utilisons restent des ressources, en limitant l'impact environnemental et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. C'est pourquoi l'économie circulaire est fondée sur un système de cycle (du producteur au consommateur).



Un enjeu de développement durable

Depuis trente ans, nous achetons de plus en plus de produits manufacturés, autrement dit neufs. Un mode de consommation qui trouve aujourd'hui ses limites face à l'émergence d'une préoccupation environnementale mais aussi en raison de la crise économique et sociale. Dans un contexte difficile, les consommateurs se tournent davantage vers le réemploi.

UN ANCRAGE ÉCONOMIQUE

La durée de vie des biens de consommation est de plus en plus courte. En effet, la déferlante de nouveaux produits, mise en avant par la publicité, incite à remplacer un objet avant même sa fin de vie. En parallèle, la réparabilité des produits a longtemps régressé ce qui a engendré une augmentation de la consommation « jetable ».

Les évolutions :

- L'éco-conception vise désormais à faciliter la réparabilité des produits.
- La lutte contre l'obsolescence programmée est entrée dans le droit depuis la loi de transition énergétique

pour la croissance verte (JO du 18 août 2015).

- Le consommateur s'intéresse de plus en plus à la performance des produits qu'il achète.

DES PLUS-VALUES ENVIRONNEMENTALES

Ces modes de vie génèrent des impacts environnementaux importants en termes d'épuisement de ressources, d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution des milieux, de production de déchets. Ces impacts interviennent à toutes les étapes, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie du produit, en passant par son utilisation.

L'allongement de la durée de vie des produits par le réemploi est donc l'un des leviers permettant d'alléger l'impact environnemental de notre consommation. Il ne vise pas simplement à retarder le moment du recyclage ou de l'élimination. Il vise aussi à limiter l'achat d'un produit neuf d'usage équivalent, sans chercher à réparer l'ancien produit.

UNE DYNAMIQUE SOCIALE

Le réemploi crée de l'activité dans le secteur de la réparation et de l'économie sociale et solidaire. Ces activités sont propices à la mise en place d'actions d'insertion professionnelle et de formations pré qualifiantes pour des personnes en difficulté. Le secteur en plein développement représente environ 22 000 emplois en France.

Le réemploi est aussi une action solidaire parce qu'il permet au plus grand nombre d'accéder à des produits de qualité, souvent de marque, quelque soit le budget. La vente de biens d'équipement à moindre coût permet aussi de répondre à des besoins d'urgence, de dépannage...



Un ancrage territorial fort

La loi Économie Sociale et Solidaire publiée le 31 juillet 2014, reconnaît une « économie de proximité créatrice d'emplois non délocalisables dans les territoires ». En Maine-et-Loire, 21 structures de l'économie sociale et solidaire soutiennent le réemploi. Une dynamique de croissance impliquant notamment le soutien des collectivités pour développer de nouvelles solutions et l'emploi de proximité.

LES STRUCTURES DE L'ESS*, DES ACTEURS CLÉS

Lorsque le propriétaire souhaite se séparer sans compensation financière, il passe généralement par des structures de l'économie sociale et solidaire directement (apport en structure de réemploi, collecte à domicile, zone de réemploi en déchèterie) ou indirectement (collecte

des encombrants, apport en point d'apport volontaire).

Ces structures cherchent à concilier activité économique et respect des 3 principes de l'économie sociale et solidaire : utilité sociale, gouvernance démocratique et profits partagés. Elles sont le plus souvent membres d'un réseau qui les fédère et les accompagne. Aujourd'hui leur travail

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Source : ADEME
IAE : Insertion par l'Activité Economique
EA : Entreprise Adaptée
ESAT : Service d'Aide par le Travail

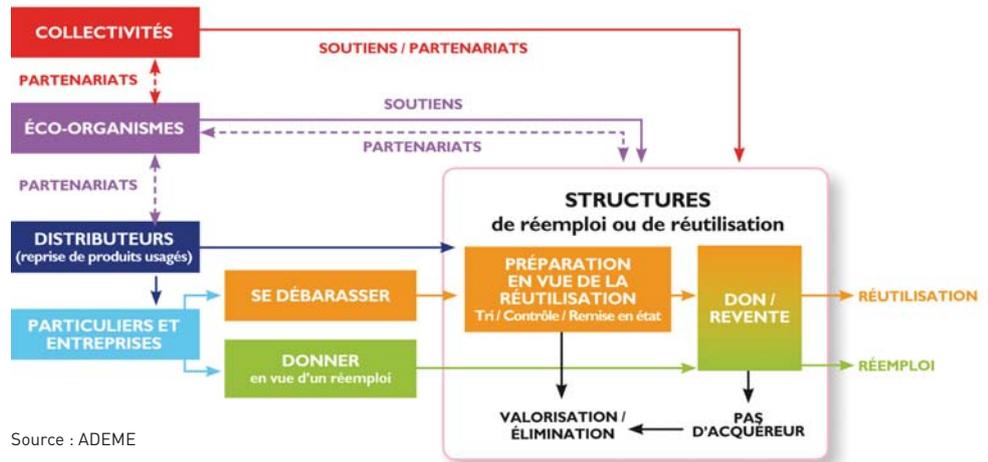
permet de remettre chaque année sur le marché l'équivalent de 10 kg d'objets réutilisables par habitant.

*économie sociale et solidaire

LA COOPÉRATION TERRITORIALE, MOTEUR DU RÉEMPLOI

Le réemploi revient en avant grâce aux politiques de prévention des déchets, transposées par ordonnance (JO du 18 décembre 2010) et dont les grandes orientations sont dans les lois Grenelle 1 et 2. Les acteurs publics (Etat, éco-organismes) et les acteurs territoriaux à tous les échelons créent un mouvement favorable à la coopération et à l'émergence de nouveaux projets. Les collectivités, à travers leurs programmes de prévention des déchets soutiennent les activités de réemploi : campagnes de communication, annuaires, événements...

Schéma simplifié du fonctionnement des structures solidaires



Source : ADEME

QUELQUES BONNES ADRESSES SUR LE TERRITOIRE DU SIVERT :

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :

- **Conteneurs réemploi** dans les déchèteries de Saumur et de Saint-Lambert-des-Levées.

www.agglopropre49.fr/decheteries/reemploi

- **3 animations scolaires** sont proposées par Saumur Agglo sur le réemploi.

www.agglopropre49.fr/animations-et-visites/jeunes-6-15-ans.

- **Ateliers de co-réparation du Saumurois** de 9h à 12h le samedi des mois pairs à la salle du Moulin à Champigny, le 1^{er} samedi des mois impairs au centre social à Montreuil-Bellay et le dernier samedi des mois impairs à la MJC de Saumur.

www.agglopropre49.fr/reduction/atelier-de-co-reparation

- **Emmaüs** Ouvert les lundis, mercredis de 14h à 18h et les samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h, 7 avenue Balzac 49400 Saumur.

☎ 02 41 38 39 88

- **Aspire** Ouvert les lundis, mardis, jeudis de 14h à 18h et les mercredis, vendredis et samedis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, 270 rue du Clos Bonnet 49400 Saumur.

☎ 02 41 67 74 00

SMITOM :

- **Conteneurs réemploi** dans les déchèteries de Doué-la-Fontaine, Gennes et Thouarcé.

www.smitom-sudsaumurois.com/les-decheteries/horaires-localisation-decheteries

- **Repair'café** tous les 3^{èmes} mardis du mois au Centre Socioculturel des Coteaux-du-Layon Neufbourg Thouarcé 49380 Bellevigne-en-Layon.

☎ 02 41 54 06 44

- **Repair'café** tous les 2^{èmes} samedis du mois Centre socio-culturel de Douessin, place Flandres Dunkerque 49700 Doué-la-Fontaine

☎ 02 41 59 77 09

SMICTOM :

- **Conteneurs réemploi** dans les déchèteries de Corné (samedi 23 septembre), Beaufort (samedi 30 septembre), Vernantes (samedi 7 octobre), Longué (samedi 14 octobre) durant l'opération « Videz vos greniers ».

Plus d'infos sur www.smicctomauthion.fr

- **Repair'café** de 9h à 12h tous les 3^{èmes} samedis du mois Maison d'Aide à la Personne, 4 route du Château 49630 Mazé.

☎ 02 41 74 98 74

SMIPE :

- **Conteneurs réemploi** dans les déchèteries de Benais et Bourgueil.

www.smipe-vta.net/reemploi-reutilisation

SICTOM :

- **Conteneurs réemploi et textiles** dans les 4 déchèteries.

www.sictomls.fr/le_reemploi_c_est_par_la.html

SICTOD :

- **Secours Catholique** « Trois fois rien... » Ouvert le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 10h à 12h, 35 rue Grande Rue Noyant 49490 Noyant-Villages.

☎ 02 41 88 85 65

Baugé-en-Anjou :

- **Repair'café** de 9h30 à 12h les 3^{èmes} samedis du mois (de septembre à juin) Espace Baugeois Square du Pont des Fées 49150 Baugé-en-Anjou

☎ 02 41 89 84 00

- **Secours Catholique** « La fontaine solidaire » ouvert les lundis et vendredis de 14h30 à 17h30 et le 2^{ème} samedi du mois de 9h à 12h, 4 place du Roi René Baugé 49150 Baugé-en-Anjou.

Le conseil départemental organise un événement à l'automne sur le thème du réemploi avec la participation du SMICTOM, du SICTOM, de Saumur Agglopropreté et du SMITOM. Plus d'informations à venir sur www.enanjoujereduislegaspi.fr.

Réemploi, réparation et réutilisation Edition 2015 ADEME :

http://multimedia.ademe.fr/catalogues/guide_reemploi_reparation_reutilisation/common/data/catalogue.pdf

Retrouvez les acteurs de l'économie sociale et solidaire :

http://www.enanjoujereduislegaspi.fr/no_cache/local-et-solidaire/carte-des-structures-de-leconomie-sociale-et-solidaire/

Retrouvez les ateliers de Co-réparation et Repair Cafés

<http://www.enanjoujereduislegaspi.fr/reparer-pour-durer/>

Retrouvez les conteneurs textiles Aspire

<http://www.aspiresaumur.fr/DONS-RESSOURCERIE-116.php>

POUR EN SAVOIR PLUS

Les résultats du plan de suivi de l'environnement

Les résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT de l'Est Anjou sont présentés chaque année à la Commission de Suivi de Site présidée par le sous-préfet de Saumur et sont consultables sur le site Internet du SIVERT.

Les résultats des émissions atmosphériques sont également communiqués quotidiennement sur le site du SIVERT (www.sivert.fr) à J+1 (exception faite du week-end).

> Le Système AMESA - in situ
Mesures de dioxines en semi continu
Des rejets 100 fois inférieurs au seuil autorisé

Dioxines – émissions en sortie de cheminée

D'excellents résultats pour 2017

Suivi en phase d'exploitation

Périodes	Valeur arrêté du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	Valeur de l'arrêté d'exploitation de l'UVE Salamandre	Valeur moyenne mesurée sur l'UVE Salamandre
du 11/12/2016 au 10/01/2017	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,003 ng I-Teq /Nm ³
du 10/01/2015 au 10/02/2017	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,004 ng I-Teq /Nm ³
du 10/02/2015 au 09/03/2017	0,1 ng I-Teq/Nm ³	0,08 ng I-Teq/Nm ³	0,004 ng I-Teq /Nm ³

Unité de mesure utilisée : le nanogramme, 10⁻⁹ g par Normaux M³.

CONCLUSIONS :

- Depuis janvier 2017, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est **250 fois inférieure** à la norme européenne (0,003 ng I-Teq /Nm³).

Source SIVERT

> L'analyse des retombées atmosphériques :
8 pôles de collecteurs dans un rayon de 3 km autour de l'U.V.E.

Retombées dioxines et métaux lourds - air

CONCLUSIONS :

Pour les campagnes P72 à P74 (de novembre 2016 à mars 2017) : « *Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural* ».

Source IRH



> Les lichens, des biocapteurs vivants analysés à 10 km du site : aucune traçabilité

Dioxines et métaux lourds – lichen

Phase de suivi : novembre 2016

	Dioxines (en ng I-TEQ/kg)	Métaux lourds (en mg/kg)		
		Plomb	Cadmium	Mercur
Grangeardière	1,8	12,4	0,82	< Lq
Briantaisière	2,5	6,2	0,14	0,07
Bois Martin	2,8	3	0,13	0,13
Brégellerie	2,1	1,2	0,14	0,05

Dioxines

Objectif : < 20 ng I-TEQ / Kg

Restriction à l'usage agricole : > 160 ng I-TEQ / Kg

* Lq = limite de quantification

CONCLUSIONS :

Dioxines : « *De 2015 à 2016, les données sont stables dans la mesure où il ne s'agit que de teneurs en fond* ».

Métaux lourds : « *La charge métallique totale est faible et ne présente pas de variation importante de 2015 à 2016* ».

Source Air lichens

> Le Lait, un traceur naturel étudié dans les exploitations agricoles voisines : aucun impact

Dioxines - lait



Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
1	3	> 5
	État des lieux (en pg I-TEQ/g de matière grasse ¹)	
	OMS 1998 ³	OMS 2005 ³
		OMS 2005 ³
Exploitation 1	0,41	0,35
Exploitation 2	0,42	0,37
Exploitation 3	0,34	0,30
Exploitation 4	0,45	0,39
Exploitation 6	-	-
		0,18

¹ Unité de mesure utilisée : le picogramme, 10⁻¹² pour un gramme de matière grasse

² Dispositif modifié suite à la cessation d'activité de l'exploitation 1 : c'est l'exploitation 6 qui l'a remplacée. Cette exploitation a été choisie car elle se trouve également sur l'axe M' des retombées atmosphériques et à proximité de l'UVE.

³ Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n° 1259/2011.

CONCLUSIONS :

Les teneurs en Dioxines et Furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait.

Source INERIS



Anne-Marie VALLÉE, animatrice régionale de l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire

Depuis 2006 et la mise en place du circuit de visite « Responsabiliser chacun, agir pour le développement durable », le SIVERT de l'Est Anjou adhère à l'association Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire. Rencontre avec Anne-Marie Vallée, animatrice régionale de l'association.

Comment est né le projet Visitez Nos Entreprises ?

A.M.V. Face à une demande croissante du public pour la visite d'entreprise, le Comité Régional du Tourisme, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Commerce et d'Industrie locales et 24 entreprises ont décidé de créer Visitez Nos Entreprises en Pays de la Loire en septembre 2001. Depuis, l'association s'est structurée : elle compte aujourd'hui une cinquantaine d'entreprises ligériennes qui accueillent plus de 400 000 visiteurs par an et des partenaires associés.

Quelles sont les principales missions de l'association ?

A.M.V. Cette association a pour but de concourir au développement du tourisme de découverte économique dans la région des Pays de la Loire. Elle fédère les entreprises ligériennes qui font le choix d'ouvrir leurs portes au public et les accompagne dans leur stratégie de visites d'entreprises. L'accompagnement se traduit par des actions : diagnostics, conseils, formations pratiques, partages d'expériences, promotions (site internet, dépliant, catalogue groupes), événement.

Comment VNE accompagne le SIVERT dans la démarche Qualité Tourisme™ ?

A.M.V. Depuis 2015, l'association a la maîtrise d'œuvre du déploiement de la marque Qualité Tourisme™. VNE accompagne le SIVERT par différentes actions : la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les améliorations à apporter à la prestation de l'entreprise, la gestion administrative du dossier, les relations avec le cabinet d'audit indépendant, le suivi de la communication du label sur le territoire (vidéo)...



Anne-Marie Vallée

Qu'apporte la marque Qualité Tourisme™ et quels sont les critères primordiaux ?

A.M.V. Pour le SIVERT, c'est une démarche de progrès qui l'aide à améliorer la qualité de ses visites, motiver le personnel, évaluer et optimiser les retombées des visites, bénéficier d'une reconnaissance nationale. Le syndicat s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les attentes des visiteurs. Cet engagement porte principalement sur 5 thématiques (297 critères) : Confort et Hygiène, Qualité de la prestation, Savoir-faire et Savoir-être, Information et Communication et Développement Durable.

Quels sont les événements à venir avec l'association ?

A.M.V. Depuis 2016, VNE, avec le soutien de la Région des Pays de la Loire et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, organise les Journées Régionales de la Visite d'Entreprise. Le SIVERT participera à la seconde édition qui aura lieu les 27 et 28 octobre prochains.

Le saviez-vous ?

La pédagogie et la qualité de la visite à Salamandre est reconnue par la marque Qualité Tourisme™ depuis 2008. Le label est à renouveler tous les 3 ans (tous les 5 ans pour les entreprises labellisées depuis 2016), le SIVERT sera donc audité cette année. La marque Qualité Tourisme™ visant l'excellence, au moins 85 % des critères doivent être validés pour qu'il soit labellisé. La décision finale relèvera du comité d'attribution du Partenaire Qualité Tourisme™.

Consulter

POUR EN SAVOIR PLUS

le site www.visiteznosentreprises.com



Atelier partages sur l'audit Qualité Tourisme™



Réemploi : une impulsion européenne !

Depuis l'émergence de la crise économique et d'une préoccupation environnementale, les européens aspirent de plus en plus à « consommer autrement ». Dans ce contexte, l'échelle européenne devient de plus en plus pertinente pour appréhender le développement du réemploi. Cette pratique, récente dans beaucoup de pays européens, s'ancre progressivement dans les habitudes de consommation. Dans quelles mesures le réemploi est-il devenu un enjeu au niveau européen ? Différentes dispositions visant à prévenir la production de déchets, par le biais du réemploi, ont été mises en place. Même si les pouvoirs publics européens sont loin d'être les uniques acteurs pouvant favoriser le réemploi, il apparaît clair qu'une volonté politique ferme constitue une impulsion décisive en la matière.

Une volonté européenne

Le réemploi est soutenu par l'Union Européenne. La réduction de la quantité de produits destinés à devenir des déchets est une de ses priorités. Il fait donc partie intégrante de la prévention des déchets, favorisant ainsi la transition vers une économie circulaire.

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE : LA PRÉVENTION PRIORISÉE

Depuis la directive-cadre sur les déchets de 2008, le réemploi fait partie de la stratégie générale de gestion des déchets de l'Union européenne. Elle hiérarchise les modes de gestion des déchets à privilégier avec la priorité

LA DIRECTIVE CADRE 2008/98/CE relative aux déchets, parue le 19 novembre 2008, L'article 3 de la directive définit les termes suivants :

- « Réemploi » : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- « Préparation en vue du réemploi » : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par laquelle des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement (En France, on utilise le terme « réutilisation » pour cette définition).

ZÉRO DÉCHETS

PRÉVENTION

PRÉPARATION EN VUE DU RÉEMPLOI

RECYCLAGE

DÉCHETS

RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

ÉLIMINATION EN DÉCHARGE

Le réemploi dans la hiérarchie des déchets

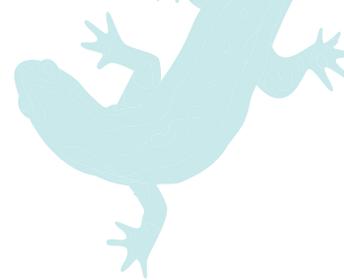
donnée à la prévention des déchets dont le réemploi (1^{ère} priorité) puis la préparation en vue du réemploi (2^{ème} priorité). Le réemploi doit être ainsi privilégié, devant le recyclage et devant la valorisation énergétique parce qu'il représente une option écologique permettant notamment de réduire la mise en décharge. Cette directive prévoit que chaque État membre de l'Union élabore et met en œuvre une planification nationale relative à la prévention des déchets.

UNE FEUILLE DE ROUTE : LE PAQUET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le paquet économie circulaire vise à faciliter l'adoption à l'échelle européenne d'une économie mettant l'accent sur la valorisation et le recyclage. Le 14 mars 2017, le Parlement européen a adopté le paquet

économie circulaire, dont la réforme de la directive sur les déchets. En modifiant le paquet présenté par la Commission en décembre 2015, il affiche une ambition forte pour le réemploi.

D'ici à 2030, au moins 70 % (en poids) des déchets dits municipaux (à savoir en provenance des ménages et des entreprises) devraient être recyclés ou préparés en vue du réemploi (soit contrôlés, nettoyés ou réparés) alors que la Commission européenne avait proposé un objectif de 65 %. Pour atteindre cet objectif, le Parlement recommande aux États membres de promouvoir le réemploi et notamment de consolider le rôle des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans ce secteur.



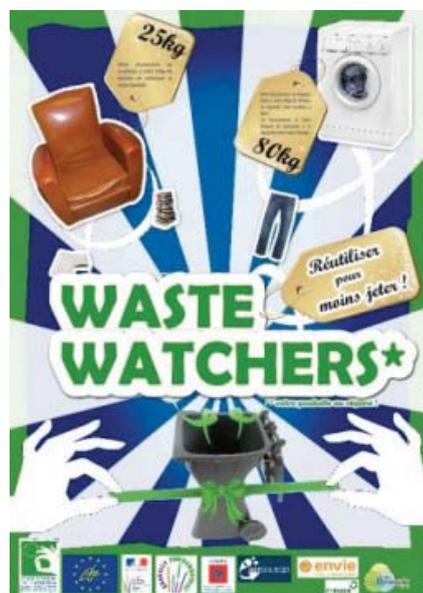
Vers plus d'efficacité ?

Dans de nombreux pays européens les structures de l'économie sociale et solidaire ont obtenu une place de taille dans des activités de diminution de la quantité de déchets. Ces structures sont des acteurs reconnus du réemploi car efficaces et de proximité. En parallèle de cette activité, elles s'efforcent d'interpeller les citoyens dans leurs habitudes de consommation.

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

« Waste Watchers » (« Réutiliser plus, jeter moins ») est la première animation de terrain de niveau européen autour de la pesée des produits de réemploi. L'association du Réseau des Ressourceries et les acteurs du réemploi RREUSE (Réutilisation et recyclage des entreprises sociales dans l'Union européenne - Organisation Non Gouvernementale européenne) et ses homologues européens (ENVIE en France, RESSOURCES et KOMOSIE en Belgique, AERESS en Espagne, CRN au Royaume-Uni...) organisent une campagne qui s'appuie sur un principe : un objet de réemploi est un déchet évité.

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, les objets qui sont vendus ou collectés en vue d'un réemploi sont pesés afin de sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets et la promotion des gestes éco-citoyens (choix des produits, location, entretien, réparation, dons, prêts). Les volumes sont affichés dans les centres de réemploi participant.



Un geste de réemploi



GESTE N°16

Donner ses vieux jouets

Même si pour tous les enfants chaque jouet a une âme, il y a bien un moment où ils sont remplacés et jetés pour laisser place à d'autres. Pourquoi ne pas faire alors un geste solidaire et écologique ? Les KIVALOR ont trouvé la solution. Chez eux, lorsqu'un jouet est désuet, ils n'hésitent pas à l'offrir à une association qui les collecte pour ensuite les proposer à d'autres enfants. Offrez une seconde vie à vos jouets, ainsi qu'à vos objets en général. Ayez le réflexe : pensez aux associations.

Ce geste est tiré du livret des 49 gestes pour le développement durable, consultable sur www.sivert.fr. Chacun d'entre nous est invité à adopter des éco-gestes.

EMMAÛS, UN ACTEUR EXEMPLAIRE

Depuis près de 70 ans, l'activité historique d'Emmaüs est la récupération d'objets et de matériaux aujourd'hui de toutes sortes : textiles, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), plastique, verre... Les compagnons d'Emmaüs assurent le tri, la remise en état et la vente de ces biens. Outre cette activité de réemploi, le mouvement est plus largement actif dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion et œuvre pour un monde plus durable et solidaire. Les objets récupérés ne sont pas tous vendus : une partie est distribuée sous forme de dons pour les plus démunis.



Aujourd'hui, Emmaüs Europe compte près de 300 groupes dans 17 pays d'Europe, dont 14 membres de l'Union Européenne. Le groupe s'est mobilisé en 2016 autour du Paquet Économie Circulaire. Il a permis de préserver le rôle des acteurs sociaux et de faire inscrire l'économie sociale et solidaire au sein de l'économie circulaire.

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Les entreprises ont des responsabilités et des contraintes réglementaires, tout comme des intérêts économiques voire stratégiques à réduire les déchets qu'elles produisent. Dans ce contexte, un projet européen ambitieux, intitulé RE C² (titre long : « Centre économique transfrontalier de valorisation et de développement des circuits courts en réutilisation de matières »), a été lancé pour développer les circuits courts de réemploi et de réutilisation.

Ce projet a été développé, avec la participation des 9 opérateurs français, wallons et flamand (dont le Réseau des Ressourceries et le Réseau Ressources). Il a pour ambition de valoriser les ressources et savoir-faire locaux, de diminuer les quantités de déchets non-valorisés et de stimuler le développement économique des territoires transfrontaliers.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>
<http://emmaus-europe.org/>
<http://www.rreuse.org/>



« Jeux » réemploi !

Lorsqu'un objet ne sert plus ou qu'il semble arriver en fin de vie, la première idée est de le jeter à la poubelle. Pourtant d'autres gestes sont possibles. Des vêtements trop grands, des jeux que tu n'utilises plus... tu peux leur donner une seconde vie en réduisant ainsi le volume de tes déchets. En revanche, si tu as besoin d'un objet mais que tu penses à ton porte-monnaie (ou celui de tes parents) des solutions plus économiques et plus respectueuses de l'environnement s'offrent à toi : tu peux trouver à bon prix une multitude d'objets usagés par exemple dans des boutiques solidaires ou les dépôts-ventes.

Le réemploi : mode d'emploi

Tu veux te débarrasser d'un objet ? Avant de le jeter, il est possible de :

- Le (faire) réparer en t'adressant à des professionnels,
- Le donner à une personne de ton entourage ou à une association,
- Le vendre d'occasion s'il n'est pas trop abîmé, dans des dépôts-ventes, des brocantes ou des vide-greniers ou encore sur des sites internet de vente d'occasion,

Tu cherches un objet ? Avant d'acheter un nouvel objet, penses à :

- Emprunter ou louer du matériel destiné à un usage occasionnel,
- Acheter d'occasion dans les dépôts-ventes, les brocantes, les marchés aux puces et les petites annonces,
- Troquer gratuitement contre d'autres objets d'occasion,
- Privilégier la qualité en investissant dans des produits robustes et si possible réparables. En entretenant régulièrement les équipements, on prolonge également leur durée de vie.

Le sais-tu?

REVENDEUR,
DONNER OU RÉPARER,
C'EST
13 KG
DE DÉCHETS
JETÉS EN MOINS
PAR AN ET PAR
PERSONNE

Le sais-tu?

Quelle est la différence entre réemploi et réutilisation ? Le réemploi permet à des objets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leurs usages initiaux : les retouches de vêtements, la réparation d'appareils électroménagers... La réutilisation consiste à détourner les objets de leurs usages premiers avec un peu de créativité : les vêtements en chiffons, les boîtes en plastique en rangements...



1^{er} Jeu

Méli-Mélo

Retrouve dans la grille, les mots clés du réemploi et de la réutilisation. Les mots peuvent se lire de haut en bas, de gauche à droite et de droite à gauche. Une lettre peut servir plusieurs fois. Puis à l'aide des lettres restantes, retrouve le mot mystère !

louer
prêter
don
échanger
réparer
décorer
créer
réutiliser
donner
vendre
partager

D	E	C	O	R	E	R	E	T	E	R	P
O	E	L	L	O	U	E	R	D	N	E	V
N	O	I	R	E	P	A	R	E	R	P	E
N	O	D	P	R	E	G	A	T	R	A	P
E	C	H	A	N	G	E	R	E	E	R	C
R	E	U	T	I	L	I	S	E	R	R	M

Trouve le mot mystère en coloriant les cases restantes : _____



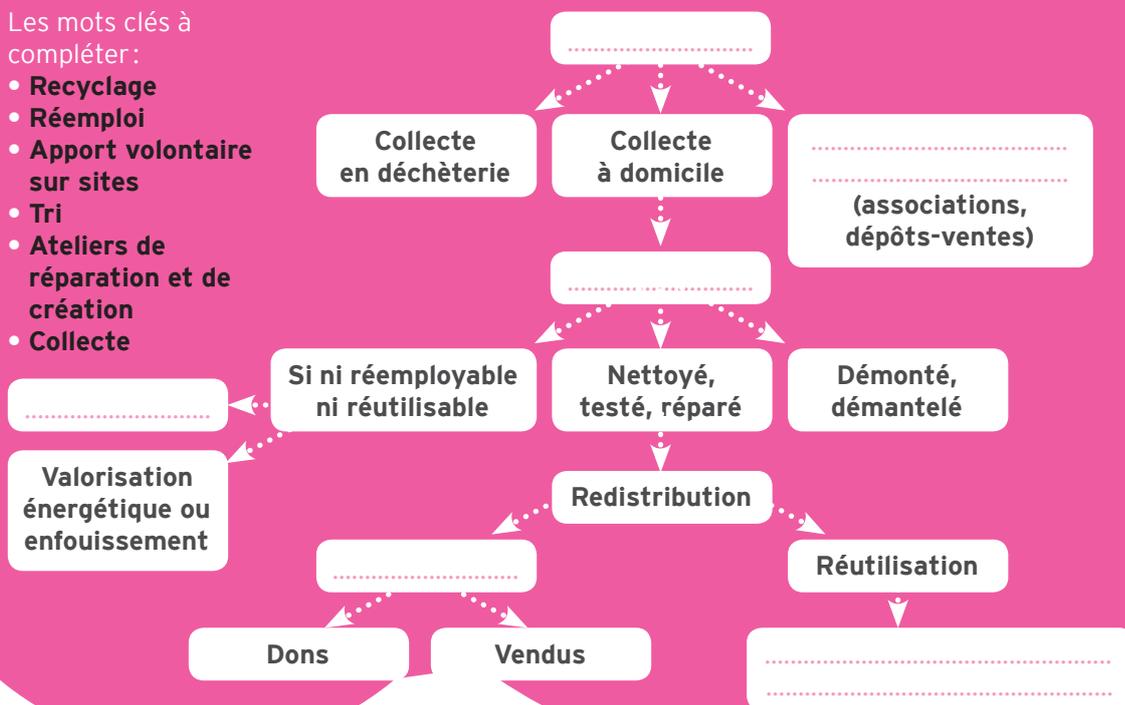
2^e Jeu

Sur le chemin du réemploi

Étape par étape, fais les bons choix pour donner une seconde vie aux objets. Retrouve chaque étape du cycle de vie d'un objet et remplit les cases manquantes.

Les mots clés à compléter :

- Recyclage
- Réemploi
- Apport volontaire sur sites
- Tri
- Ateliers de réparation et de création
- Collecte



3^e Jeu

Les structures locales du réemploi

Des solutions existent près de chez toi pour réparer, revendre, acheter d'occasion, donner... Observe la carte sur laquelle sont identifiées quelques structures du réemploi sur le territoire du SIVERT de l'Est Anjou.



Identifie l'acteur du réemploi le plus proche du domicile selon ce que la personne souhaite faire :

- 1- J'habite Auverse (SICTOD), je souhaite donner des vêtements encore en bon état qui ne me servent plus. Où trouver une association caritative ?
- 2- J'habite Châteauneuf-sur-Sarthe (SICTOM), ma machine à laver est en bon état mais je veux la changer. Comment m'en débarrasser ?
- 3- Je viens d'emménager à Varennes-sur-Loire (Saumur Val de LOIRE Agglomération), je souhaite acheter du mobilier à des prix très accessibles. Où aller ?
- 4- J'habite Échemiré (Baugeois Vallée), je recherche des vêtements d'occasion pour mes enfants à prix modique. Où me rendre ?

Le sais-tu ?

Sur le territoire, d'autres structures participent au réemploi. Trouve plus d'acteurs sur le site www.enanjouereduislegaspi.fr

Solutions

- **Jeu 1 : Mot mystère :** réemploi
- **Jeu 2 : Dans l'ordre, de haut en bas :** Collecte - Apport volontaire sur sites - Tri - recyclage - Réemploi - Ateliers de réparation et de création
- **Jeu 3 :** 1 - Aspire à Saumur (Saumur Val de Loire Agglomération). Le Secours Catholique « Trois fois rien... » de Noyant (SICTOD) revend des vêtements d'occasion pour hommes, femmes et enfants ainsi que de nombreux accessoires. Les vêtements sont collectés et nettoyés par l'association Aspire de Saumur. Des conteneurs sont mis à disposition dans quelques communes. 2 - Conteneur réemploi à la déchèterie de Châteauneuf-sur-Sarthe (SICTOM) Les objets encore en bon état dont les usagers veulent se débarrasser peuvent être déposés dans des conteneurs réemploi en déchèterie. Ils sont destinés aux associations. 3 - Emmaüs ou Aspire à Saumur (Saumur Val de Loire Agglomération) Tous types de produits, provenant de dons de particuliers, sont vendus en magasins. 4 - Secours Catholique « La fontaine solidaire » à Baugé-en-Anjou (Baugé-en-Anjou). Les vêtements et accessoires qui peuvent avoir une seconde vie sont revendus à des prix très accessibles.